



Païement de charges de copropriété.

Par Jake

Bonjour,

Je suis copropriétaire à hauteur de 10% d'un appartement payé,avec mon ex mari qui possède donc 90% de cet appartement.

J'ai occupé cet appartement pendant 4 ans et j'ai toujours payé 100% des charges,10% des travaux et 10% de la taxe foncière.

En vue de la liquidation de ce bien combien de charges aurais je dû payer étant donné que je ne possède que 10% de ce bien.

Merci d'avance pour votre aide.

Par yapasdequoi

Bonjour,

En indivision, les dépenses (charges/taxes/travaux) sont à répartir au prorata, soit 90% pour lui et 10% pour vous.

Ayant occupé cet appartement, vous devez à votre ex-mari une indemnité d'occupation à calculer sur la base d'un loyer du marché moins 20%.

Si votre calcul est accepté lors du partage du prix, tout va bien.

Si litige sur le partage, il faudra demander au tribunal de décider.

Par Jake

Merci infiniment pour votre réponse et votre rapidité.

Cordialement

Jake